

# DES OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT À LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MOPONDI BENDEKO MBUMBU  
Docteur en Didactique des Mathématiques  
Professeur Associé, U.P.N.-Kinshasa

## **RÉSUMÉ**

*La République Démocratique du Congo (RDC), comme tout autre pays, a la responsabilité de former des enseignants susceptibles de répondre aux besoins de la société locale, en assurant la formation de futurs cadres capables de transformer cette société.*

*Les responsables du ministère de l'Éducation nationale, comme les politiques, font un constat alarmant : tous soulignent l'inefficacité de la formation reçue par les enseignants en tant que réponse aux problèmes de la société.*

*Nous porterons un regard historique sur l'enseignement en RDC, puis à partir des réflexions de l'Abbé EKWA (1967) et du constat de la Conférence Nationale Souveraine (1991), nous ferons émerger quelques éléments d'analyse qui permettraient d'envisager une formation plus efficace des enseignants.*

Les problèmes de la formation des enseignants en RDC se sont posés dès l'indépendance. Le manque d'enseignants des niveaux secondaire et supérieur a nécessité des solutions d'urgence pour combler le vide créé par l'absence de structures et les besoins nouveaux. C'est ainsi que l'État a fait appel à des nationaux, des missionnaires et des coopérants qui n'avaient pas nécessairement la qualification exigée pour exercer le métier d'enseignant.

Pour mieux nous situer, nous donnerons quelques jalons de l'histoire de l'enseignement en RDC depuis son commencement en 1906 jusqu'à ce jour, puis nous analyserons l'article de l'Abbé EKWA et ensuite nous évoquerons le constat de la Conférence Nationale Souveraine tenue pendant les derniers moments du régime du Maréchal MOBUTU.

Nous commencerons par un état des lieux concernant les objectifs affichés de l'enseignement et ceux de la formation des enseignants sur l'histoire de la RDC que nous avons subdivisée en trois périodes : 1906-1960, 1960-1970, 1970-2009.

Nous faisons l'hypothèse que nous pourrions ainsi comprendre l'origine des problèmes actuels et faire émerger des pistes de solutions.

## **A. L'ENSEIGNEMENT EN RDC : ORIGINE, MISE EN PLACE, ÉVOLUTION.**

### **I. HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT : ECOLES ET FORMATIONS**

L'enseignement commence en 1906 avec la signature de « la convention du 26 mai 1906 <sup>1</sup> » entre le Saint-Siège apostolique et le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo. Il avait comme mission première de répondre aux désirs d'évangélisation des missionnaires, notamment catholiques, et aux besoins de la métropole de former des cadres d'exécution au

---

<sup>1</sup> Texte de la convention en annexe 1

service de l'économie et de l'administration territoriale.

Les intentions de ces objectifs sont bien annoncées dans l'introduction de la convention du 26 mai 1906 :

*« Le Saint-Siège apostolique, soucieux de favoriser la diffusion méthodique du catholicisme au Congo, et le gouvernement de l'Etat Indépendant, appréciant la part considérable des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale, se sont entendus entre eux et avec les représentants de missions catholiques au Congo, en vue d'assurer davantage la réalisation de leurs intentions respectives. A cet effet, les soussignés Son Exc. Mgr Vico... Nonce apostolique... Dûment autorisé par S.M. Léopold II, Roi Souverain de l'Etat Indépendant, sont convenus des dispositions suivantes : ... »*

Le système de 1906 a connu trois périodes importantes dans son évolution : période de « la convention du 26 mai 1906 », 1906-1920 ; période des mouvements d'indépendance, 1920-1970 ; période de la remise en question du système de 1906, 1970-2009.

### **1. Période de la convention du 26 mai 1906, années 1906-1920**

C'est la période de la mise en place du système officialisé par la convention du 26 mai 1906, notamment dans sa disposition n°6 :

*« Les missionnaires s'engagent à remplir pour l'Etat et moyennant indemnité, les travaux spéciaux d'ordre scientifique rentrant dans leur compétence personnelle, tels que reconnaissances ou études géographiques, ethnologiques, linguistiques, etc. ».*

Les missionnaires ont alors mis en place un système d'enseignement avec différents types d'Ecoles<sup>2</sup> en fonction des besoins exprimés :

#### ***Alphabétisation***

Plusieurs types d'Ecoles ont été envisagés pour concrétiser l'objectif d'alphabétisation ; l'Ecole de village, l'Ecole de poste secondaire, l'Ecole de station, l'Ecole normale élémentaire et l'Ecole ménagère.

##### ***• École de village***

Elle dessert un village important ou un groupe de villages. L'instituteur y donne les cours de la première année primaire pour tous les indigènes désireux de s'instruire. Certains enfants mieux doués vont ensuite directement à l'école de station. D'autres sont admis à l'école du poste secondaire. Les moins aptes restent au village où l'instituteur s'efforce de les faire lire, écrire et calculer le mieux possible, et surtout de leur trouver du travail.

##### ***• École de poste secondaire***

Elle recueille donc les élèves sortant d'un groupe d'écoles de village. Autant que possible, les instituteurs de ce poste, sous la conduite d'un instituteur ancien, mènent les élèves jusqu'en 5<sup>ème</sup> année primaire agricole.

Toutefois les écoliers présumés capables d'études plus complètes sont envoyés après la deuxième année primaire à l'école de la station.

##### ***• École de station***

L'école de station est située dans la localité où résident les missionnaires ; elle comprend un cours complet d'école primaire pour les élèves sélectionnés. Les écoliers jugés capables d'études moyennes sont dirigés, dès le début de la 4<sup>e</sup> année primaire, sur les « préparatoires spéciales ».

##### ***• École Normale Élémentaire***

---

<sup>2</sup> « Instruction Généralisée et Progrès de l'Enseignement des Noirs » – Rapporteur : S. Exc. Mgr Van Schingen, S.J., V. A. du Kwango – Cinquième Journée – Conférence du 29 juin 1945.

L'école normale élémentaire (deux ans post-primaires), appelée Ecole d'Apprentissage Pédagogique (EAP), fonctionne dans quelques stations et prépare les maîtres pour les classes inférieures.

- *École Normale*

L'école normale (trois ou quatre ans post-primaires) délivre le brevet d'instituteur aux élèves qui complètent leur formation et sont initiés à la pédagogie pour enseigner dans les classes terminales de l'école primaire (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire).

- *École Ménagère*

L'école ménagère a vu le jour dans certaines stations pour donner aux jeunes filles du pays un précieux complément de formation. A la sortie de la formation, elles sont appelées à une vie religieuse ou trouvent du travail dans l'enseignement (institutrice), les structures médicales (infirmière), les foyers (assistante sociale).

### ***Formations***

- *Formation des agents administratifs.*

La formation des agents administratifs a été faite dans les écoles moyennes et écoles des greffiers. L'école moyenne (quatre ans) délivre un brevet qui permet au titulaire d'occuper les fonctions d'employés de bureau comme secrétaire sténo-dactylographe, commis, clerks, comptable, etc. L'école des greffiers (deux ans) forme les greffiers de tribunal et secrétaires communaux. Les candidats, du niveau primaire, y ont accès par un examen d'admission.

- *Formation des agents des métiers.*

Pour construire des bâtiments et les moyens de communication (routes, chemins de fer, etc.), l'administration coloniale et les missionnaires ont eu besoin de former les maçons, charpentiers, menuisiers, cantonniers, etc. Les missionnaires et les sociétés privées ont donc créé des écoles des métiers manuels comme les écoles professionnelles (quatre ans) orientées vers la menuiserie, maçonnerie, charpenterie, construction, mécanique, plomberie, etc.

- *Formation des auxiliaires agricoles, miniers et médicaux pour des raisons commerciales au niveau international*

L'État Indépendant du Congo devait augmenter sa productivité pour consolider la puissance de la métropole au niveau international. Pour cela, des cadres moyens compétents assurant un niveau élevé de production devaient être formés. Les missionnaires ont alors créé des écoles de moniteurs agricoles. Il en a été de même dans le domaine minier où les ingénieurs venaient de la métropole et travaillaient avec les agents initiés au travail des mines (les mineurs). Ces derniers avaient été formés dans des structures mises en place dans les lieux d'exploitation de ces minerais ou envoyés en stage en métropole. Nous citerons par exemple l'école agricole, l'école de mines, les écoles de formation des cheminots, soudeurs, chauffeurs, machinistes, forgerons.

Pour augmenter sa production, l'administration avait besoin d'une main d'œuvre en bonne santé. Elle a alors mis en place des structures paramédicales permettant de suivre les populations, notamment dans le cas des épidémies les plus ravageantes, en l'occurrence la malaria, le choléra, la maladie du sommeil etc. On a ainsi, dans les plantations et dans les missions comme dans les villes proches, créé des hôpitaux et des structures de formation paramédicale. Les instituts d'enseignement médical ont été créés pour former des infirmiers, aides-infirmiers, sages femmes et assistants médicaux, qui tous ont été encadrés par des médecins venus de la métropole.

- *Formation des Pères, abbés et frères*

Les prêtres, abbés et frères ont été formés dans deux écoles, qui forment un groupe scolaire privilégié, le Petit séminaire et le Postulat des frères indigènes.

## **OBSERVATIONS DE TYPE DIDACTIQUE**

1. Il importe d'observer le fait que, à l'exception des séminaires où la formation était de niveau universitaire, la formation dans les autres domaines était professionnelle. Cette dernière privilégiait la maîtrise de l'algorithme de résolution – un savoir-faire –, à l'appropriation et gestion des notions enseignées.

2. Le rapport aux savoirs enseignés, notamment les savoirs mathématiques, reste théorique : on apprend par cœur pour reproduire – une relation est établie entre la « maîtrise de la langue d'enseignement » (français) et les « compétences de l'apprenant. » Ce préjugé rend pratiquement impossible le travail de la négociation didactique et fait du savoir-faire le seul critère d'évaluation des compétences.

3. La traduction de la Bible dans les langues locales, en particulier les quatre langues nationales (lingala, kikongo, tshiluba, swahili) a créé des conditions de formation favorables à l'évangélisation.

L'enseignement des sciences dans les langues nationales, les mathématiques en particulier, s'est arrêté au niveau primaire.

4. L'évangélisation a fait de la formation des enseignants une priorité pour les missionnaires. Dans cette formation, les méthodes d'enseignement avaient une place prépondérante. C'est le cas aujourd'hui dans les humanités pédagogiques où sont formés les enseignants du primaire.

## **2. Période des mouvements d'indépendance : années 1920-1970**

La période des mouvements d'indépendance est marquée d'un côté par les pressions internationales réclamant l'amélioration des conditions de vie des autochtones, et de l'autre côté par la volonté des autochtones de prendre en charge la gestion du pays. Tous ces mouvements ont conduit à l'amélioration du niveau de formation des cadres. Les humanités complètes voient le jour et un embryon de l'enseignement supérieur et universitaire se met en place :

### ***Humanités***

Les humanités sont créées dans les écoles libres, les écoles conventionnées et les écoles laïques.

- *Ecoles libres*, propriétés des missions ou des sociétés privées.
- *Ecoles conventionnées*, créées sur l'initiative des missionnaires mais prises en charge par l'Etat.
- *Ecoles laïques* : écoles officielles par opposition aux écoles conventionnées des missionnaires.

### ***Enseignement supérieur et universitaire***

Comme structures d'enseignement supérieur et universitaire nous pouvons citer :

- *Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo* (FOMULAC), créée en 1925, qui a développé l'enseignement médical dans le pays.
- *Ecoles de Kisantu* (Centre Agronomique de l'Université de Louvain au Congo, CADULAC ; Ecoles des Assistants Médicaux Indigènes, AMI ; Centre Universitaire Lovanium, C.U.C.L.), début d'implantation en 1933, qui ont constitué l'embryon et le point de départ de l'enseignement supérieur au Congo.
- *Université Lavinium à Kinshasa* (en 1951), première université du pays. C'est l'actuelle Université de Kinshasa (UNIKIN).
- *Université Officielle du Congo* (U.O.C), en 1955. C'est l'actuelle Université de Lubumbashi (UNILU).
- *Institut Pédagogique National* (IPN), en 1961. C'est l'actuelle Université Pédagogique

Nationale (UPN)

L'État a prolongé cette structure par la création des Instituts Supérieurs Pédagogiques (I.S.P.) à partir de 1964.

• *Université libre du Congo* (ULC), en 1963. C'est l'actuelle Université de Kisangani (UNIKIS).

### **OBSERVATIONS DE TYPE DIDACTIQUE**

1. Les structures de formation de niveau supérieur se multiplient à la veille comme au lendemain de l'indépendance pour assurer une « formation accélérée » de cadres et d'enseignants qualifiés. Dans cette période de transition, la formation des enseignants des disciplines scientifiques, les mathématiques en particulier, est assurée essentiellement par des nationaux, des coopérants et des missionnaires, sous-qualifiés dans la majorité des cas. La première question évidente est celle de l'efficacité d'une formation reçue dans ces conditions.

2. Nous émettons l'hypothèse que la formation du niveau supérieur reçue dans ce contexte ne fait pas évoluer le rapport aux savoirs des cadres formés : il reste très théorique. Ce type de rapport ne facilite pas le travail didactique des savoirs savants enseignés.

3. En choisissant, en 1958, d'opter pour l'application du programme métropolitain<sup>3</sup> dans l'enseignement secondaire du Congo Belge, le niveau de formation se renforce. Cette option du programme métropolitain éloigne encore d'avantage la formation des Congolais de leur milieu socio-culturel. Même les premières approches en langues nationales disparaissent des programmes.

4. Le Congo Belge privilégie alors la formation des Congolais reçue en Belgique, notamment celle des enseignants du supérieur. Cela complique encore plus le travail didactique souhaité ; la formation est certes solide mais inefficace pour une adaptation aux situations des sociétés locales. Les cadres formés ont des connaissances très limitées du milieu socio-culturel congolais ; ils ont du mal à retrouver toutes les nuances des langues nationales et comprendre le mode de vie des autochtones. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse qu'une formation d'enseignants en mathématique n'est efficace que lorsqu'il y a un contenu de formation solide et une maîtrise de la langue du milieu socio-culturel, en tant que support et véhicule privilégiés des concepts mathématiques, de celui qui la réalise.

### **3. Période de la remise en question du système de 1906 : années 1970-2008**

Le pays se retrouve, par ces formations diversifiées, avec plus de diplômés que d'offres d'emploi. La coopération belge a été amenée, dans ces conditions du marché d'emploi, à jouer sur sa position privilégiée, liée à l'histoire, pour prendre l'essentiel des offres d'emploi dans tous les domaines, notamment dans l'enseignement supérieur. Les diplômés chômeurs ont fait monter la tension dans le pays obligeant l'Etat à trouver des solutions à la situation ainsi créée. Comme tout partait de la contestation des diplômes, l'Etat

1. instaure l'examen d'Etat (baccalauréat) comme unique structure d'évaluation des études secondaires en RDC. Le diplôme d'Etat remplace la multiplicité de diplômes délivrés par différents établissements secondaires de formation.

2. réforme, en 1971, l'Enseignement Supérieur et Universitaire : il crée l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA). Cette seule structure unifie tout l'Enseignement Supérieur et Universitaire. L'Etat prend, à partir de moment, le contrôle de la situation et se met à créer d'autres instituts supérieurs pour faire face aux besoins des sociétés locales : Instituts Supérieurs des Techniques Appliquées (ISTA), Instituts Supérieurs d'Etudes Agronomiques (ISEA), Instituts Supérieurs de la Statistique (ISS), Instituts Supérieurs de Commerce (ISC),

---

<sup>3</sup> Le programme de l'enseignement secondaire belge.

Instituts Supérieurs de Développement Rural (ISDR), etc.

3. décide la Nationalisation, en 1974, de l'Enseignement Primaire et secondaire ; il supprime des réseaux d'enseignement confessionnel, le cours de religion dans les écoles et les Facultés théologiques dans l'UNAZA.

### **OBSERVATIONS DE TYPE DIDACTIQUE**

1. La période de la remise en question du système de 1906 est, quant à elle, marquée par la nationalisation de l'enseignement congolais. L'Etat congolais reprend la gestion de l'enseignement de la maternelle à l'université. Cela pour sortir le pays du jeu d'influence des différentes coopérations avec les pays étrangers et créer des conditions de solution aux problèmes des sociétés locales.

2. Pour la formation des enseignants, des mathématiques en particulier, il ajoute à l'Institut Pédagogique National (IPN) des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) à travers tout le territoire national. Par le statut de l'université, il donne aux étudiants sortant de l'IPN et des ISP la possibilité de faire une formation doctorale, notamment en Didactique des disciplines. L'IPN est d'ailleurs devenu aujourd'hui une université autonome, Université Pédagogique Nationale (UPN)

3. l'Etat exprime, par cette remise en question, sa volonté de créer des conditions de transformation des sociétés locales. Mais encore faut-il qu'il ait des cadres qualifiés et surtout efficaces capables de concrétiser le travail didactique attendu pour y arriver.

## **II. L'EDUCATION CHRETIENNE AU SERVICE DE LA NATION CONGOLAISE**

L'Abbé M. Ekwa fait, dans son article « L'Education chrétienne au service de la Nation Congolaise », publié en mars 1967 dans la « Revue du Clergé Africain », un bilan un peu catastrophique sur l'enseignement congolais en 1967. Il met en évidence les problèmes de l'inadéquation de l'enseignement congolais et de l'absence de travail didactique efficace.

M. EKWA est un des responsables connu du Bureau de l'Enseignement Catholique (BEC) au niveau national. Il a été, à ce titre, Membre de la Commission postconciliaire sur l'éducation chrétienne. Son article fait un résumé remarquable des problèmes que connaît l'enseignement en RDC ; il décrit la situation en se référant aux perspectives tracées par le Concile Vatican II pour les solutions à trouver.

Il commence son article par un bilan positif de la formation au Congo pour ce qui est de nombre et niveau de structures de formation :

*« Nous considérons aujourd'hui comme normal qu'il existe partout dans le pays des écoles et que des centaines de milliers d'enfants et d'adolescents passent plusieurs heures par jour dans un local de classe pour recevoir l'enseignement d'un maître et puiser dans des livres un savoir toujours vaste. Mais il y eut un temps où, sur toute l'étendue du Congo, il n'y avait que deux écoles ; celle de MULWEBA sur la rive du Tanganyika, et celle de BOMA sur le bas-fleuve ; c'était en 1880. Ces deux écoles venaient d'être fondées par des Messagers du Christ, les Pères Blancs à l'Est, les Pères du Saint-Esprit à l'Ouest.*

*L'annonce de l'Evangile avait d'abord pris la forme d'une prédication qui s'adressait aux adultes. Comme autrefois le Christ en Galilée, les missionnaires conversaient avec les hommes et les femmes pour leur révéler l'amour du Père éternel. C'était une forme d'éducation chrétienne qui se structurait progressivement en catéchuménat, prédication, dialogue pastoral et action catholique. En même temps l'annonce de la Bonne Nouvelle aux enfants réunissait des groupes de jeunes catéchumènes, s'appuyait sur des activités que nous appelons aujourd'hui « mouvements de jeunesse » et prenait bien souvent la forme d'un écolage où l'éveil de la foi se réalisait en symbiose avec une promotion culturelle. De 1880 jusqu'à nos jours, l'éducation par le moyen de l'école resta une des formes importantes de l'évangélisation au Congo.*

En 1920 on dénombrait 120 écoles catholiques avec plus de 22.000 élèves. Vingt-cinq ans plus tard, il y avait quelque 14.000 petites écoles fréquentées par 575.000 enfants. Le stade des études primaires était largement dépassé : dix-neuf petits séminaires dispensaient un enseignement de type secondaire tout en préparant leurs jeunes élèves au sacerdoce ; les collèges d'enseignement secondaire commençaient à se multiplier ; et quatre grands séminaires à Baudouinville, Kabwe, Mayidi, et Niangara donnaient une formation de niveau supérieur tandis que se développait à Kisantu une première école supérieure agricole, médicale et administrative.

Aujourd'hui, l'éventail des Institutions chrétiennes d'enseignement est extrêmement diversifié ; il se situe en bonne place dans le panorama général de la structure nationale. En 1965-1966, sur les quelques 2.000.000 d'enfants scolarisés dans des écoles primaires, il y en avait 1.300.000 dans des écoles catholiques, sur les 115.000 adolescents des écoles secondaires, 60.000 se trouvaient dans des établissements organisés par des catholiques ; au niveau Supérieur, l'Université Lovanium, sept écoles supérieures et cinq grands séminaires fonctionnaient normalement. »

En se référant ensuite aux perspectives tracées par le Concile, il analyse, en pages 167-168, les retombées de ce progrès dans la formation en termes d'objectifs poursuivis :

« Si le bilan de la participation des catholiques à l'œuvre scolaire paraît positif, et pour la nation, et pour le peuple de Dieu, il reste pourtant vrai que la Déclaration Conciliaire sur l'Éducation chrétienne invite les enseignants à se renouveler et à renouveler leurs fonctions.

Le Concile affirme que l'Église « a un rôle à jouer dans le progrès et le développement de l'éducation » Ce rôle n'est pas quelconque ; il doit chercher à réaliser le but de la véritable éducation « qui consiste à former la personne humaine dans la perspective de sa fin haute, et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte »

A cet effet il faut que les jeunes gens « soient formés à la vie sociale de telle sorte que, convenablement initiés aux techniques appropriés et indispensables, ils deviennent capables de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec autrui et d'apporter de bon cœur leur contribution à la réalisation du bien commun. Or, dans notre pays, il se pose de graves problèmes d'inadéquation entre l'éducation donnée dans les écoles et la vie dans le milieu social concret. ... »

En parlant justement de l'inadéquation entre l'éducation donnée dans les écoles et la vie dans le milieu social concret, il signale une situation réelle que vit la jeunesse congolaise scolarisée. Il écrit dans son article à la page 169-70 :

« ... Des centaines de milliers de jeunes, garçons et filles, qui ont étudié pendant quatre ou six ans et qui, pour de multiples raisons, ne peuvent poursuivre leurs études, ne parviennent pas à s'intégrer dans la société rurale traditionnelle : ils sont des déracinés sociaux et culturels ; ils ont appris à lire et à calculer, ils se sont intéressés à de larges horizons, ils ont assimilé des idées de progrès, de transformation technique, d'organisation administrative ; et ils ne peuvent se résoudre à travailler de leurs mains dans une économie de substance sans horizon, sans progrès et liée à des traditions particularistes. Le conflit des générations se fait aigu ; le désœuvrement est partout inquiétant ; l'exode vers les centres urbanisés est une plaie. ... »

M. Ekwa se pose alors des questions qui nous semblent très pertinentes pour la didactique : « L'école primaire et même secondaire permettent-elles aux jeunes qui les quittent en cours de scolarisation de s'insérer activement dans les groupes qui constituent leur milieu social ? Ces jeunes sont-ils convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables » à une contribution positive au bien commun ? »

Il signale même qu'en réponse à ces questions, la troisième conférence nationale des responsables provinciaux de l'éducation répondait négativement en août 1966 ; elle demandait une réforme des structures, programmes et méthodes de l'enseignement primaire enfin de « préparer l'enfant à s'intégrer utilement dans la société congolaise afin de la transformer »

Et il termine sur l'inadéquation en écrivant à la page 171 :

« Tant que le système scolaire du pays créera des ruptures sociales et culturelles entre le monde étudiant et la société des adultes, l'éducation chrétienne du peuple de Dieu risquera d'être liée à des valeurs abstraites que les adultes rejeteront peut-être le jour où la vie concrète les aura ramenés vers la société réelle. Lourde est la responsabilité des éducations chrétiennes d'aujourd'hui et de demain. »

## **OBSERVATIONS DE TYPE DIDACTIQUE**

1. L'article fait un constat positif de la formation sur le quantitatif mais soulève des questions didactiques pertinentes sur le qualitatif. Partant du constat que les jeunes formés sont des « déracinés sociaux et culturels », c'est-à-dire qu'incapables de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec autrui et



d'apporter de bon cœur leur contribution à la réalisation du bien commun, et tenant compte des objectifs poursuivis dans l'enseignement au Congo, former la personne humaine dans la perspective de sa fin haute, et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte, M. EKWA émet l'hypothèse de la rupture sociale et culturelle entre le monde étudiant et la société des adultes comme obstacle aux connaissances ou savoirs maîtrisées et gérées, et à l'intégration dans la société locale réelle.

2. le problème de la rupture sociale et culturelle nous semble aujourd'hui être posé en didactique en termes de contextualisation de l'enseignement. La contextualisation est donc supposé prendre en compte deux composantes, la composante sociale et la composante culturelle.

3. l'article de M. EKWA soulève aussi le problème de méthodes d'enseignement sous forme d'une question en termes d'adaptation et de pertinence : « *ces jeunes sont-ils convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables ?* » Cette question de techniques appropriées et indispensables est aujourd'hui celle de l'étude des conditions de diffusion des savoirs, c'est-à-dire de la didactique des disciplines en tant que science. **NATION CONGOLAISE**

### **III. CONSTAT DE LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE**

Lors de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1991, l'élite congolaise a fait une autopsie sans complaisance de la situation de notre système éducatif caractérisé par l'inadéquation entre les contenus des enseignements et les besoins de la population. Elle a fait certaines propositions concrètes notamment sur : - *le partenariat* ; elle propose que l'Etat congolais s'engage à partager des charges et dépenses de l'éducation avec un ou plusieurs partenaires actifs dans le secteur de l'éducation. - *la planification de l'éducation* ; elle propose une implantation régionale rationnelle et équilibrée des établissements à travers tout le territoire national. - *le financement de l'éducation* ; pour palier à la dégradation croissante des infrastructures de formation et surtout au manque des moyens financiers, la CNS propose la contribution des partenaires bénéficiaires directs et indirects de l'éducation et de la recherche scientifique et l'autofinancement grâce aux activités socio-économiques développées par les institutions scolaires ou l'enseignement supérieur et universitaire. - *la gestion des établissements d'enseignement* ; sur la gestion des établissements d'enseignement, la CNS propose de considérer les établissements de formation comme des unités de production et de développement.

#### ***OBSERVATIONS DE TYPE DIDACTIQUE***

En plus de ce qui a été signalé plus haut, la CNS propose la planification de la formation, le partenariat et l'autogestion des établissements de formation ; elle appelle donc à l'arrêt d'une formation d'urgence et à la transformation des établissements de formation en entreprises de production.

## **B. L'ENSEIGNEMENT EN RDC EN 2009**

### **I. SYSTEME D'ENSEIGNEMENT**

Le système d'enseignement en République Démocratique du Congo comprend quatre niveaux de formations :

- *Ecole maternelle*, qui n'est pas obligatoire.
- *Ecole primaire* : 6 ans de formation. La fin de la formation est sanctionnée par un certificat d'école primaire qui donne accès à l'enseignement secondaire.



- *Enseignement secondaire* : 6 ans de formation
  - *Cycle d'Orientation (CO)* : 2 ans de formation. Le brevet du CO sanctionne la fin du cycle et donne accès aux humanités
  - *Humanités* : 4 ans de formation. Un examen organisé par l'Etat à la fin du cycle, examen d'Etat, sanctionne la fin de la formation par un diplôme d'Etat. C'est ce diplôme qui donne accès à l'enseignement supérieur et universitaire

- *Enseignement supérieur* :
  - *Instituts supérieurs*
  - *Universités*

A l'institut supérieur comme à l'université, de façon générale, la formation se fait à deux niveaux : • *Niveau graduat* : 3 ans de formation (3 ans). Le diplôme de graduat sanctionne la fin des études de graduat.

- *Niveau licence* : 2 ans de formation, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> licence. Le diplôme de licence qui sanctionne la fin des études de licence.

L'Etat fixe les programmes et contenus des enseignements ; organise des examens d'Etat et reconnaît les documents sanctionnant la fin des cycles (certificat, brevet, diplômes).

Quant à la gestion de ces structures de formation, bien que nationalisées, l'état maintient les réseaux, notamment de la maternelle aux humanités. Il continue à gérer les établissements « officiels » ; les missionnaires (catholiques et protestants) les établissements conventionnés ; les particuliers les établissements privés agréés.

L'Etat gère l'enseignement supérieur et universitaire. Les congrégations (catholiques et protestantes) viennent de créer leurs universités (Université Catholique et Université Protestante) qu'elles gèrent. L'Etat reconnaît les diplômes délivrés dans ces universités.

D'autres Instituts Supérieurs et Universités privés existent dans le territoire national. L'Etat ne reconnaît les diplômes que de ceux et celles qui ont été agréés.

La formation des enseignants n'est pour le moment assurée que par l'Etat dans les Humanités pédagogiques, Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) et l'Université Pédagogique Nationale (UPN).

## **II. STRUCTURES DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT**

La formation à l'enseignement se fait dans :

**1- les Humanités pédagogiques** pour les enseignants de la maternelle et du primaire.

Les cours privilégiés ici sont la pédagogie générale, méthodologie et psychologie de l'enfant. C'est la continuité de l'orientation donnée par les missionnaires à la création des écoles normales.

Il arrive, selon le besoin, que les finalistes des autres humanités (scientifiques, littéraires, etc) soient engagés comme enseignants dans ces deux niveaux.

**2- les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP)** pour les enseignants de l'enseignement secondaire :

- **Graduat (3ans)** : enseignants du cycle d'orientation (CO) ;

- **Licence (2 ans)** : enseignants des humanités.

Les formations sont faites par discipline (mathématiques, français, histoire, etc) et les méthodes d'enseignement sont adaptées à chaque discipline.

**3- L'Université Pédagogique Nationale de Kinshasa (UPN)** pour les enseignants de l'enseignement secondaire et supérieur. La dimension d'université de cet ancien IPN permet la mise en place des écoles doctorales pour la formation des enseignants du supérieur.

Il y a actuellement, en plus des écoles doctorales de l'Université, la Chaire de l'UNESCO en Science de l'Éducation – Option Didactique des disciplines et évaluation. Sa mission est de promouvoir un système intégré de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine, de favoriser :

« - le développement de la recherche en matière en offrant aux différents pays de la région Afrique Centrale une structure de formation de haut niveau en sciences de l'éducation directement reliée aux opérations de recherche.

- le développement des recherches de haut niveau sur l'éducation dans les pays de la sous-région en vue d'éclairer des réformes pour la mise en place d'un système éducatif non importé, ouvert à l'évolution du monde en changement, plus accessible à tous les jeunes des Etats concernés parce que fondé sur les vraies valeurs, les préoccupations réelles, adapté aux mentalités de la région.

- la préparation, au travers de ces recherches, des diplômés d'études approfondies, des doctorats et des « post-doctorats » en didactique des disciplines et évaluation dont les productions scientifiques permettront d'approfondir et de préciser la connaissance et la compréhension des réalités et des possibilités éducatives des différents pays.

- la présentation, l'analyse et le développement utile de la recherche dans la région.

- le fonctionnement des laboratoires et autres outils de recherche nécessaire à l'encadrement.

- un rayonnement dans la sous-région par son ouverture aux meilleurs cadres et étudiants originaires de celle-ci, par un encadrement de qualité et par la diffusion de ses travaux. »

**4. Les écoles doctorales des universités congolaises et étrangères** pour les enseignants du supérieur et des chercheurs.

### **III. PROBLEMES DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT**

Les problèmes de formation à l'enseignement sont liés à ceux de l'enseignement en général de son début à nos jours. Ceci se résume par le mal qu'ont les cadres formés à s'intégrer dans la société locale et la transformer. Ce mal trouve ses sources dans le mode de fonctionnement actuel basé sur l'urgence et non sur la planification. Ce premier s'expose à un problème de qualification d'enseignants tandis que le fonctionnement planifié se fait avec des enseignants qualifiés. Il trouve aussi ses sources dans les conditions d'enseignement des savoirs. Le problème finalement est de former des enseignants aux contenus solides et surtout au travail didactique de gestion de ces contenus pour la transformation de la société dans laquelle ils vivent.

Vu sous cet angle, la Chaire de l'UNESCO, par la mission qu'elle s'est assignée, arrive au bon moment où la recherche a du mal à démarrer dans les pays d'Afrique noire. Très souvent, notamment en sciences et surtout en didactique des disciplines, les recherches des chercheurs africains, bien que utiles, ne portent pas directement sur les problèmes des sociétés locales. Elles demandent une gestion didactique pour y arriver ; à ce jour ce travail n'est pas évident et nous pensons que la Chaire de l'UNESCO contribuera efficacement à la solution à trouver.

Comme l'a souligné M. Ekwa dans son article, tout est parti de la rupture sociale et culturelle. Dès le départ, le système de 1906 s'est fondé sur une société montée de toutes pièces composée de ceux qu'on a appelés « évolués ». Ce sont des autochtones qui ont certains avantages sociaux que la majorité des populations locales, notamment dans le domaine de la formation. Les descendants de ces évolués sont préparés, parce que formés, à prendre la gestion du pays à l'indépendance. Une fois à la direction des affaires du pays, le premier souci de ces nouveaux dirigeants est de préserver leurs avantages. Ils sont prêts à favoriser tout ce qui rapproche le Congo de la métropole. On comprend donc qu'ils adoptent le programme métropolitain en 1958 et privilégient la formation à l'étranger, notamment en Belgique.

A cette rupture sociale et culturelle du départ il faut ajouter les contenus de formation très élémentaires orientés principalement vers les formations professionnelles où le savoir-faire a pris le dessus sur l'appropriation et la gestion des savoirs enseignés.

Nous émettons l'hypothèse que ces trois éléments - société des évolués, contenu de formation et orientation de la formation - n'ont pas favorisé la réinsertion dans la société locale à l'indépendance.

La formation biblique fait exception à la règle. En effet, en traduisant et en enseignant la Bible en langues locales, notamment en langues nationales, et en assurant une formation universitaire aux petits séminaires, les missionnaires ont donné une autre orientation à l'évangélisation ; ils ont pris en compte, dans cette formation biblique, le milieu socio-culturel des autochtones concernés. Au regard du succès de passage de la célébration eucharistique en latin à la célébration eucharistique en langues nationale, nous émettons l'hypothèse que le niveau de l'enseignement aux séminaires, la traduction et l'enseignement de la Bible en langues nationales ont facilité ce passage et contribué à ce succès.

Les contenus élémentaires de formation de départ n'ont pas permis de former des cadres qualifiés capables de faire face aux besoins du pays à l'indépendance. L'urgence de la situation oblige de travailler avec un personnel sous-qualifié. La formation réalisée dans ces conditions en pâtit. Pour palier à la situation, il y a donc besoin de mettre en place des structures de formation continue ou qui permettent des échanges d'expériences et débat entre enseignants des différents niveaux et horizons. A notre connaissance, ces structures manquent cruellement dans le système éducatif congolais. Nous émettons l'hypothèse que le fonctionnement en huis clos des enseignants congolais forme un sérieux obstacle à la qualité de la formation de la jeunesse congolaise et rend, par conséquent, difficile le travail de la transformation de la société locale.

### **C. ELÉMENTS D'ANALYSE DE LA SITUATION**

1- L'enseignement en RDC vise aujourd'hui la transformation de la société congolaise. La formation à l'enseignement est censée se réaliser dans cette optique. Pour y arriver il semble important de trouver une solution à la rupture sociale et culturelle que M. Ekwa met en évidence dans son article. Nous pensons que la prise en compte des éléments de la société locale comme les situations d'apprentissage contribue de façon efficace à la recherche de la solution. La didactique des disciplines, des mathématiques en particulier, fournit des outils de travail qui permettent de visiter l'histoire des notions de façon à chercher, à travers des situations locales, les contextes appropriés d'apprentissage de ces notions. Cela suppose le développement de la didactique dans la formation des enseignants.

2- L'enseignement de la didactique dans la formation des enseignants ne suffit pas. Il doit être complété par un travail des chercheurs, enseignants des ISP, de l'UPN, des humanités pédagogiques et des écoles dans des structures comme l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) et Associations d'enseignants des mathématiques qui manquent dans le système éducatif congolais. Ces structures devraient offrir aux acteurs de l'enseignement des moments importants de débat et réflexion pour la recherche des solutions.

3- Les conflits des diplômés des jeunes congolais formés au pays comme à l'étranger font obstacle à la collaboration entre les différents acteurs de la formation. Il est temps de revoir les critères de reconnaissance de ces diplômés pour créer les conditions favorables au travail de groupe.

4- Jusque là, les jeunes congolais visent par la formation un standing social ; ils se réfèrent au niveau social des premiers formés des structures de mai 1906. Déçus par la dégradation des conditions de vie dans l'enseignement, les enseignants s'investissent très peu dans la formation de la jeunesse congolaise. Il importe aussi d'améliorer les conditions de travail des acteurs de la formation pour y aller.

## **Bibliographie**

Ekwa M. (1967), L'Education chrétienne au service de la Nation Congolaise. Revue du Clergé Africain, pp. 163-178, 1967.

Mgr Van Schingen, S.J. (1945), Instruction Généralisée et Progrès de l'Enseignement des Noirs. Rapport de la Conférence, pp. 147-158, 1945.

### ***Annexe 1 : la convention du 26 mai 1906.***

*Le Saint-Siège apostolique, soucieux de favoriser la diffusion méthodique du catholicisme au Congo, et le gouvernement de l'Etat Indépendant, appréciant la part considérable des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale, se sont entendus entre eux et avec les représentants de missions catholiques au Congo, en vue d'assurer davantage la réalisation de leurs intentions respectives.*

*A cet effet, les soussignés Son Exc. Mgr Vico... Nonce apostolique... dûment autorisé par la Sainteté le Pape Pie X, et le Chevalier de Cuvelier...dûment autorisé par S. M. Léopold II, Roi-Souverain de l'Etat Indépendant, sont convenus des dispositions suivantes :*

- 1. L'Etat du Congo concédera aux établissements de missions catholiques au Congo les terres nécessaires à leurs œuvres religieuses dans les conditions suivantes :*
- 2. Chaque établissement de mission s'engage, dans la mesure de ses ressources, à créer une école où les indigènes recevront l'instruction. Le programme comportera notamment un enseignement agricole et l'agronomie forestière et un enseignement professionnel pratique de métiers manuels ;*
- 3. Le programme des études et des cours sera soumis au Gouvernement général et les branches à enseigner seront fixées de commun accord. L'enseignement des langues nationales belges fera partie essentielle du programme.*
- 4. Il sera fait par chaque supérieur de mission, à des dates périodiques, rapport au gouverneur général sur l'organisation et le développement des écoles, le nombre des élèves. L'avancement des études, etc... Le gouverneur général, par lui-même ou un délégué, qu'il désignera expressément, pourra s'assurer que les écoles répondent à toutes conditions d'hygiène et de salubrité ;*
- 5. La nomination de chaque supérieur de mission, sera notifiée au gouverneur général ;*
- 6. Les missionnaires s'engagent à remplir pour l'Etat et moyennant indemnité, les travaux spéciaux d'ordre scientifique rentrant dans leur compétence personnelle, tels que reconnaissance ou études géographiques, linguistiques etc... ;*
- 7. La superficie des terres à allouer à chaque mission, dont l'établissement sera décidé de commun accord, sera de 100 hectares cultivables ; elle être portée à 200 hectares en raison des nécessités et de l'importance de la mission. Ces terres ne pourront être aliénées et devront rester affectées à leur utilisation aux œuvres de la mission. Ces terres sont données à titre gratuit et en propriété perpétuelle ; leur emplacement sera déterminé de commun accord entre le gouverneur général et le supérieur de la mission.*
- 8. Les missionnaires catholiques s'engagent, dans la mesure de leur personnel disponible, à assurer le ministère sacerdotal dans les centres où le nombre des fidèles rendait leur présence opportune. En cas de résidence stable, les missionnaires recevront du Gouvernement un traitement à convenir dans chaque cas particulier ;*
- 9. Il est convenu que les deux parties contractantes recommanderont toujours à leurs subordonnés la nécessité de conserver la plus parfaite harmonie entre les missionnaires et les agents de l'Etat. Si des difficultés venaient à surgir, elles seront réglées à l'amiable entre*

*les autorités locales respectives, et si l'entente ne pouvait s'obtenir, les autorités locales en référerait aux autorités supérieures.*

*En foi de quoi, les soussignés ont signé la présente convention et y ont apposé leurs cachets.*

*Fait en double exemplaire à Bruxelles, le vingt-six mai mil neuf cent six.*

*(s.) Chevalier de Cuvilier*

*(s.) Vico, Archevêque de Philippes, Nonce apost.*

**MOPONDI BENDEKO MBUMBU**

**Docteur en Didactique des Mathématiques**

**Professeur Associé, U.P.N.-Kinshasa**

**E-mail : [bendekomopondi@yahoo.fr](mailto:bendekomopondi@yahoo.fr) ou site web [www.bomboma.org](http://www.bomboma.org)**